Quarante-deuxième année. — N° 71. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 24 Mars 1883.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Mars 1883.

Chronique générale.

Au ministère des finances, on travaille activement à la préparation du budget extraordinaire de 1884. M. Tirard compte que ce budget pourra être déposé dès la rentrée des Chambres.

Toutefois, il ne paraît pas que ce travail puisse être terminé à cette époque. Des difficultés de divers ordres se présentent chaque jour. Il est, paraît-il, impossible ou à peu près de trouver les ressources nécessaires pour faire face aux grands travaux indispensables pour 1884 sans emprunter sur d'autres chapitres tout aussi urgents.

La pénurie de ressources est telle que le Trésor aurait engagé la plus grande partie des 32 millions restant disponibles sur le prêt de la Banque de France, lesquels avaient cependant une affectation prévue législativement.

***

C'est décidément M. Waddington, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères, ancien président du conseil, qui doit représenter officiellement, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, la République française au couronnement de l'Empereur de Russie à Moscou.

***

On lit dans le *Français* :

« Le ministère est si peu décidé à résister sur la révision que ses amis commencent déjà à travailler les républicains du Sénat pour les amener et les habituer à l'idée d'une prochaine capitulation. »

***

Nous tenons de source certaine, dit l'*Intransigeant*, qu'un mandat d'amener a été décerné contre la citoyenne Louise Michel et envoyé à tous les commissaires de police de France.

***

Une enquête est ouverte par ordre du gouverneur de Paris, pour connaître les deux sous-officiers d'un régiment de ligne, qui ont assisté en uniforme à un banquet des anarchistes, le 18 mars, à Saint-Mandé.

***

Mercredi a eu lieu, au Cirque-d'Hiver, le meeting organisé par la chambre syndicale des marchands de vins. M. Lockroy, député, présidait.

La réunion s'est terminée par le vote de la proposition suivante :

« Le syndicat des débitants de boissons, réuni au Cirque-d'Hiver, sous la présidence de M. Lockroy, député, prie la Chambre des députés et le gouvernement de vouloir bien étudier le projet de loi qu'elle a l'honneur de lui adresser sous forme de pétition révisant la loi de 1851-55. »

Les chambres syndicales de Reims, Dijon, Toulon, Montpellier et Marseille ont envoyé leurs représentants.

***

Par arrêté du préfet de la Seine-Inférieure, le frère Baroncieu, instituteur public à Bolbec, est révoqué de ses fonctions pour avoir distribué à ses élèves, à titre de récompense, cinquante exemplaires d'une brochure intitulée : *Almanach du Pèlerin.*

***

NOUVEAUX PLACARDS RÉVOLUTIONNAIRES.

Une affiche rouge invitant le député-ministre Tirard, le major-sénateur Labordère, le conseiller municipal Braleray et quelques comparses opportunistes à une réunion dite contradictoire, salle de la Redoute, a été apposée hier, à deux heures de l'après-midi, dans le 1er arrondissement de Paris.

L'ordre du jour comprend, outre la succession de Gambetta, la question de la révision, celle de l'amnistie, des loyers, de la garde nationale, etc.

Presque immédiatement les agents municipaux de la voie publique et les gardiens de la paix ont arraché le manifeste de MM. Jules Guesde, Dereure et consorts.

L'avant-dernière nuit, dans le faubourg Saint-Antoine, ont été placardées des affiches évoquant la misère du peuple, pendant que les repus du 4 Septembre, aujourd'hui gorgés d'or, restent insensibles aux souffrances de l'ouvrier.

Au bas de ce factum, on lit : *Vive la Commune !*

***

Le tribunal correctionnel de Saint-Etienne a jugé avant-hier trois des ouvriers mineurs, qui ont attaqué les gendarmes dimanche soir, à la Ricamarie.

Les débats ont établi de la manière la plus indéniable que les gendarmes se sont trouvés dans le cas de légitime défense et qu'ils n'ont fait usage de leurs armes qu'à la dernière extrémité.

Il est résulté également des débats que l'ouvrier tué dimanche jouissait d'une très-mauvaise réputation. Il y a trois mois environ qu'il avait, dans un guet-apens, presque assommé un de ses camarades.

Deux des prévenus ont été condamnés à dix mois de prison ; le troisième à un mois.

***

On lit dans la *Gazette de France* :

« Les correspondants des journaux étrangers ont annoncé quelques jours avant le baptême de Mlle Marguerite Wilson que M. Grévy, en sa qualité de parrain, ferait distribuer quelques milliers de kilogrammes de bonbons dans toutes les écoles communales de Paris. Le fait était tellement supposable qu'il paraît que dans la plupart des écoles communales les enfants s'attendaient à cette distribution. Les maîtres eux-mêmes les laissaient dans cette douce illusion.

» M. Grévy est trop économe pour faire des dépenses inutiles.

» On sait qu'il touche annuellement :

» 1° Un traitement de 600,000 francs ;

» 2° 300,000 francs de frais de représentation :

» 3° 300,000 francs pour frais de tournée ;

» Soit ensemble 1,200,000 francs.

» En outre, il est splendidement logé, gratis, au palais de l'Elysée, et le garde-meuble lui fournit ses voitures et ses chevaux, le mobilier, le linge, la vaisselle, les cristaux, l'argenterie, etc. Les forêts, les étangs, les jardins et les serres de l'Etat lui donnent à profusion le gibier, le poisson, les volailles, les légumes, les fruits et les fleurs.

» Des bonbons donnés aux enfants, c'était bon pour les tyrans. »

UN NOUVEL UNIFORME.

Si l'organisation de l'armée marche d'un pas boiteux, si elle est encore à attendre quelques-unes de ses lois les plus importantes, il est un détail qui occupe l'esprit de nos ministres éphémères, c'est celui de la tenue des officiers. Dans le courant de l'année 1882, une tunique-veston était mise en essai ; pour les sous-lieutenants nommés depuis le 1er novembre, cette tenue devenait obligatoire. Quatre mois écoulés, un nouveau ministre ne partage pas le goût de son prédécesseur et à la tunique-veston substitue le dolman.

La question d'uniforme de l'armée est chose plus sérieuse qu'on ne croit, puisqu'il faut que les vêtements s'adaptent au corps sans le gêner soit pour la marche, soit pour le port du sac et du fusil, et conservent en même temps une certaine élégance.

Aujourd'hui, on sacrifie la grâce, l'éclat à la commodité ; jusqu'ici on n'a pas atteint cette dernière, tout en répudiant les premières. Que sont devenus nos uniformes si variés, si coquets, dans lesquels le soldat se redressait avec fierté, agréables à l'œil et déterminant quelquefois une préférence pour tel ou tel régiment, selon la forme de

---

37 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Cette fois, la Rose d'Antibes répondit seulement par un vrai déluge de larmes. Cochard la contemplait avec émotion.

— Pleure, dit le bon vieillard de sa voix caressante, pleure, chère enfant. A ton âge, les larmes sont douces, elles sont la rosée qui tombe sur les fleurs pour les rafraîchir aux jours caniculaires. Pleure donc, enfant.

Mais sans qu'il s'en doutât, Jean-Baptiste Cochard avait trouvé le moyen d'arrêter le torrent qui coulait des yeux de sa fille. Aurore cessa soudain de pleurer, et, d'une voix qu'entrecoupaient encore quelques sanglots attardés, elle dit à son père :

— Ah ! si vous saviez !

— Quoi ?

— C'est un secret.

— Tu as un secret pour ton père ?

— Oh ! non, je ne veux plus en avoir.

— Eh bien, parle alors.

— Oh ! père, c'est que... c'est bien difficile.

Malgré toute sa vaillance naturelle, malgré tout le courage dont elle s'était armée, la Rose d'Antibes, au moment de se confier à son père, eut bien de la peine à retenir encore une fois ses larmes. Le docteur en eut pitié.

— Allons, lui dit-il d'une voix quasi-maternelle, tant elle contenait de caresses et d'indulgences, si tu le veux, je vais t'aider.

— Je veux bien, père.

— Tu n'auras plus de secret pour moi ?

— Oh ! non, j'en ai été trop cruellement punie.

— Il s'agit de Marius ? n'est-il pas vrai ?

— Oui... oui, dit la Rose d'Antibes après une seconde d'hésitation.

— Tu l'aimes !

— O père ! dit cette chaste et candide enfant en passant ses bras autour du cou du vieillard, qui vous a dit ? comment savez-vous ?...

Cochard posa ses lèvres sur les beaux cheveux d'Aurore qui, confuse et interdite, cachait sa tête dans le sein du vieillard.

— Enfant, lui dit-il, un père sait toujours tout ce qui peut intéresser son enfant. Tu l'aimes ?

— Oui, c'est vrai, dit la Rose d'Antibes dans un élan qu'elle ne chercha pas à retenir, c'est vrai, je l'aime, je l'aimais, du moins. Mais lui...

Elle n'eut pas le courage d'en dire davantage et s'arrêta sur ce mot. Le docteur sentit tout son cœur fondre en devinant les souffrances qu'endurait son enfant.

— Ma bien-aimée, lui dit-il, il y a là quelque déplorable malentendu qu'un avenir prochain nous expliquera. Prends donc courage, et surtout aie pleine confiance en ton père.

— Oh ! oui, père chéri ; c'est en vous, en vous *seul* que j'aurai confiance désormais.

Le père indulgent ne put s'empêcher de sourire. Hier, n'était-ce pas en Marius *seul* que la Rose d'Antibes avait confiance ? O jeunesse !

L'enfant sembla s'apercevoir que la pensée de son père était ailleurs.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-elle.

— Rien, rien, répondit vivement le docteur. Continue, mon enfant.

— Mon père...

— Qu'as-tu à me dire de Marius ?

— O mon père, si vous saviez ! c'est affreux. M. Marius, il est... il est...

— Mais quoi ?

— Il est marié !

— Marié !

— Oui, à une étrangère, une riche, une noble Vénitienne.

— Qui t'a dit cela ?

— Quelqu'un qui en est sûr.

— Mais qui, encore une fois ?

— Votre neveu, M. Paul Moreau.

— Ce mauvais drôle ?

— Ah ! vous voilà comme j'étais : Moi non plus, je ne voulais pas le croire quand il me l'a dit. Mais il m'a donné des preuves.

— Des preuves !

— Oui.

— Quelles preuves ?

— Un journal de Nice qui annonçait cette nouvelle.

Le docteur haussa les épaules. Il partageait, à l'égard des journaux, l'injuste mais réel préjugé des gens de province.

— Tu appelles cela des preuves, toi !

— Ah ! mon père, je vous dis qu'il est marié !

— C'est faux ! je te dis que c'est faux ! s'écria le docteur avant d'avoir pris le temps de réfléchir et ne songeant en ce moment qu'au plus pressé, c'est-à-dire à écarter une nouvelle crise, que cette frêle enfant n'eût sans doute pas eu la force de supporter, c'est faux ! Je réponds de Marius. Il n'a pu te trahir d'une manière aussi lâche.

— O mon père, si vous disiez vrai ! s'écria Aurore en joignant les mains. Ah ! vous ne savez pas le bien que me font vos paroles ! Elles m'apaisent, elles me rassurent. Ah ! j'en avais besoin, allez !

— Calme-toi, mon enfant, calme-toi.

— Oh ! je suis calme maintenant, mon père ; mais pardonnez-moi, ajouta la Rose d'Antibes en fermant les yeux par un mouvement involontaire, je ne puis plus parler, je suis brisée.

Le docteur comprit qu'en effet l'émotion avait

l'habit ou la nuance des couleurs? Tout cela, dira-t-on, est de la fantaisie, et nos mœurs sociales comme nos mœurs militaires ne s'y prêtent plus. Soit, ayons mauvais goût, mais du moins adoptons un vêtement convenant à toutes les saisons, propre à la marche, au bivouac, au combat; nous n'en sommes pas là.

Pour l'officier, à la tenue s'ajoute une autre considération des plus graves, celle des insignes du grade. Le nouvel uniforme supprime l'épaulette, l'ornement le plus gracieux, le moins coûteux, le plus visible à l'œil pour indiquer le grade, ornement d'invention française et qui depuis deux siècles est le signe distinctif de l'officier. L'épaulette elle-même n'était qu'une transformation de l'armure du chevalier, et par là son usage est synonyme même de combattant.

A l'épaulette, qui de notre armée a passé aux autres armées de l'Europe, on substitue, comme signes du grade, des galons sur les manches, et pour la grande tenue une patte de métal sur les épaules. Ces ornements sont loin de valoir l'épaulette ; avec eux il y a aussi confusion de grade, confusion de rang, et de plus la tenue devient plus coûteuse.

Dans toutes les armées on recherche avec juste raison à distinguer l'officier combattant, ayant une troupe sous ses ordres, des fonctionnaires et employés militaires; ces distinctions sont justes, elles entretiennent l'esprit militaire et font préférer au véritable homme de guerre une position moins rétribuée, mais plus active. On pourrait mesurer l'esprit militaire d'une armée aux signes distinctifs qui séparent les officiers des fonctionnaires et employés militaires. En Prusse, où trop souvent on va rechercher des modèles qui ne nous conviennent pas, les officiers combattants seuls ont comme signe distinctif la dragonne, cet ornement qui est attaché à la poignée du sabre ou de l'épée ; en France, nous avions mieux, l'épaulette ; et les broderies au collet et les pattes de métal étaient réservées aux fonctionnaires et employés. Point de confusion possible ; la nouvelle tenue est donc une grave atteinte à l'esprit militaire ; on enlève aux moins favorisés dans la hiérarchie militaire cette satisfaction d'amour-propre, de vanité même, qui les désignait à tous les yeux comme des officiers combattants.

Les nouveaux insignes ne portent pas une moindre atteinte à la hiérarchie. La hiérarchie des grades, depuis celui de sous-lieutenant jusqu'à celui de général de division, comporte trois grandes divisions d'officiers : les officiers subalternes distingués par les épaulettes à franges flexibles et flottantes pour les sous-lieutenants, le lieutenant et le capitaine; les officiers supérieurs dont les épaulettes sont à franges épaisses, dites graines d'épinards, pour les commandants, lieutenants-colonels et colonels; enfin les officiers généraux distingués par des étoiles. Avec la netteté de ces insignes, un soldat de quelques jours ne peut hésiter sur le grade de l'officier qu'il aperçoit; or, les honneurs militaires varient avec le grade de l'officier ; la sentinelle, qui porte l'arme à un capitaine, la présente à un officier supérieur. On voit donc comment tout se tient dans le monde militaire.

De la tenue dépendent les insignes, des insignes les honneurs rendus, c'est-à-dire la marque extérieure du respect, de l'obéissance, de la discipline. Avec l'épaulette, point de doute sur le grade ; avec le galon, qui, à vingt pas, fera la distinction d'un capitaine ou d'un commandant? Chose de peu d'importance, direz-vous, assez insignifiante, de pure forme ; telle n'est point l'opinion des officiers expérimentés qui savent que dans l'armée c'est par le respect de la forme qu'on obtient des qualités sans lesquelles il n'y a point d'armée.

Tout ce qui impose à l'inférieur une marque visible de respect et de déférence est un auxiliaire pour la discipline. Rien qu'à la façon dont saluent les soldats d'un régiment on peut juger de l'esprit militaire de ce régiment.

Le défaut de clarté dans le signe extérieur des grades, c'est donc au fond une question de discipline.

On invoque en faveur de la suppression de l'épaulette l'économie. Cette raison serait de peu de valeur si la dignité de l'officier devait souffrir de cette suppression; mais c'est l'inverse qui a lieu ; de tous les ornements, l'épaulette est le plus économique. Le dolman d'un lieutenant coûtera, fait chez un tailleur de Paris, 140 francs, tandis que la tunique, chez le même tailleur, était du prix de 90 francs : différence, 50 francs par dolman. Or, il en faut un par année au moins; on reste dans le grade de sous-lieutenant et de lieutenant en moyenne dix ans ; c'est donc 500 francs de plus qu'impose la nouvelle tenue.

Les épaulettes de sous-lieutenant et de lieutenant, qui sont les mêmes, ont une valeur de 60 à 70 fr.; deux paires suffisent pour les dix années, trois paires à la grande rigueur, ou 200 fr. C'est, par l'adoption de la nouvelle tenue, un surcroît de dépense de 300 francs pour le sous-lieutenant et le lieutenant. La raison d'économie n'a donc rien à voir dans la question. Or, comme d'autre part la confusion des grades et des rangs en sera la conséquence, on voit que la mesure adoptée est des moins heureuses.

(*Union.*)

L'INVASION ALLEMANDE

PAR LES PYRÉNÉES.

Un des organes les plus autorisés du Midi, le *Messager de Toulouse*, signale la situation grave faite aux viticulteurs français par notre tarif des douanes.

Il résulte, en effet, d'une pétition que la chambre de commerce de Lille vient d'adresser à M. le ministre du commerce, que les distillateurs du nord, ainsi que les fabricants de sucre, sont informés que des quantités considérables d'alcools allemands sont envoyées en Espagne, où elles servent à la fabrication de vins *artificiels*, et ils remarquent avec inquiétude que ces boissons alcooliques sont reçues en France comme vins *ordinaires*, et échappent ainsi aux droits qui frappent l'alcool étranger, tant par le tarif des douanes (30 fr. à l'hect.) qu'au point de vue bien important de la taxe intérieure (156 fr. par hect.).

La chambre de commerce lilloise dit, avec raison, qu'il n'est pas admissible que des produits étrangers puissent pénétrer en France en ne payant qu'une taxe insignifiante de 2 fr. par hectolitre, comme vin, alors que ces PRODUITS ARTIFICIELS, mélangés d'alcool à l'étranger et ayant une teneur alcoolique de 15 0/0 par exemple, devraient payer régulièrement une taxe de 27 fr. 90.

Les résultats de ces clauses inqualifiables du traité de commerce franco-espagnol ont été une augmentation considérable de l'importation ; elle a été, dans la période de 1880 à 1882, de 82 0/0, avec un chiffre de 6,250,145 hect.

Cette invasion des produits de l'Allemagne, par la frontière de l'Espagne, rend illusoire l'élévation des droits de douane sur les alcools étrangers de 15 à 30 fr. par hectolitre, et elle enlève aux fabricants de sucre les ressources du marché intérieur pour le sucrage des vins, sans profiter le moins du monde aux consommateurs.

Quel remède apporter à cette situation? Il n'en est point d'immédiate, il y en avait un : le dégrèvement des trois-six destinés au vinage des produits français, le remède a été repoussé par les Chambres.

Tout est et sera donc longtemps encore *pour le mieux*... des intérêts prussiens, conclut notre confrère.

La conclusion est triste !

ÉTRANGER

On télégraphie de Mayence à la *Gazette de Francfort* :

« Une réunion publique, convoquée pour aujourd'hui 18, et dans laquelle M. Wolmar, député au Parlement, devait prendre la parole, a été interdite en vertu de la loi contre les socialistes. »

New-York, 20 mars.

Un meeting très-nombreux a été tenu hier soir à Cooper-Institute, à l'occasion de la mort de Karl Marx.

Les assistants étaient des ouvriers pour la plupart.

Une résolution, engageant tous les assistants à propager les idées de Karl Marx dans le monde entier, a été adoptée à l'unanimité.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 mars.

On est plus faible aujourd'hui sur les rentes et sur l'ensemble général du marché. On signale d'assez fortes ventes du parquet en rente 5 0/0, qui recule à 114.20 pour reprendre ensuite à 114.40.

Le 3 0/0 est également plus faible à 80.65, après 80.92, dernier cours d'hier. L'amortissable est à 81.95, soit en baisse de 30 centimes environ.

L'Italien est en baisse à 90.10.

La Banque de France cote 5,460 avec un bilan assez médiocre ; au point de vue des bénéfices qui s'élèvent à 463,000 fr. seulement pour la dernière semaine. L'or augmente de 1,403,000 fr., l'argent est par contre en diminution de 5,960,000 fr. Le portefeuille accuse une diminution de 29,142,000 francs.

Le Foncier est, comme les autres valeurs, plus faible qu'hier de 1,345 à 1,350. Mais on constate, malgré la réaction, des demandes suivies sur les Obligations Foncières 1883 à 349 ; et sur les Magasins Généraux de France aux environs du cours de 500 fr., ce qui montre que la baisse du jour n'atteint guère les valeurs de placement.

Les Chemins français sont sans variations importantes : le Lyon à 1,560 et 1,565 ; le Nord à 1,860 ; le Midi à 1,135.

Le Suez fléchit de 2,520 à 2,495 ; la recette d'hier est de 280,000 fr.

Les Chemins Autrichiens sont un peu faibles à 727.50. Les Lombards à 306.25.

Les établissements de crédit subissent également l'influence de la réaction générale ; la Banque de Paris recule à 1,030, le Mobilier cote 390, la Banque d'Escompte est à 540, la Banque Impériale cote 527.50, l'Espagnol à 372.50.

En dernière heure, les affaires sont très-restreintes, les cours restent faibles plutôt par le manque de transactions que pour des causes spéciales.

Chronique militaire.

LA LOI SUR LE RECRUTEMENT.

Le ministre de la guerre élabore en ce moment deux projets de loi qui seront soumis prochainement au conseil des ministres et qui seront déposés sur le bureau de la Chambre à la rentrée des vacances de Pâques.

En ce qui concerne le recrutement, le général Thibaudin apporte quelques modifications sensibles au projet de la commission. Ainsi, il propose de n'assujettir qu'à un an de service les fonctionnaires de l'enseignement ; il propose également d'exiger un an de service des dispensés actuels compris dans l'article 17 de la loi de 1872, à savoir les fils aînés de veuves, aînés d'orphelins, etc. (*Temps.*)

Nous pouvons annoncer, dit le *Temps*, que le ministre de la guerre déposera à la rentrée un projet de loi relatif à la création d'Ecoles d'enfants de troupe. Il y aurait six Ecoles de ce genre : quatre pour l'infanterie, une pour la cavalerie et une pour l'artillerie. De la sorte, il n'y aurait plus aucun enfant de troupe dans les régiments.

On assure que deux régiments de la garnison de Paris vont être déplacés, parce qu'ils sont infectés par la propagande révolutionnaire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On sait que la session de Pâques des conseils généraux s'ouvrira le lundi 2 avril prochain. Cette session peut, aux termes de la loi, durer quinze jours ; c'est ce qui fait que les Chambres n'ont fixé la reprise de leurs travaux qu'au 19 avril, afin de laisser à ces

---

épuisé tout ce que cette sensitive avait encore de forces et que le sommeil seul pouvait lui en rendre de nouvelles et éviter quelque complication ; aussi il dit, en posant les mains sur le front de sa fille :

— Dors, mon enfant bien-aimée, repose en paix. A ton réveil, tu trouveras là à ton chevet Marius... ton mari !...

La Rose d'Antibes, épuisée par l'émotion, fut incapable de répondre autrement que par un soupir de satisfaction, et, confiante dans la parole de son père, l'enfant s'endormit profondément.

XVII

Dès qu'il vit sa fille plongée dans ce sommeil réparateur, le docteur Cochard la confia aux bons soins de la vieille nourrice et sortit pour aller à la recherche de Marius.

— Où vais-je le trouver ? se disait le vieillard.

Il ne devait pas aller loin pour le rencontrer.

En effet, après son équipée avec Paul Moreau, Marius était machinalement rentré dans la maison du docteur, comme le lièvre revient au gîte, mais n'osant franchir la porte au seuil de laquelle le regard de Jean-Baptiste Cochard l'avait cloué ; il s'assit au beau milieu de l'escalier. Ce fut là que Cochard le rencontra.

Le tempérament violent et complexe du vieux praticien va se montrer à nous dans la façon dont il aborda son ancien pupille. Nous avons vu avec quelle énergie et quelle spontanéité il avait défendu le jeune homme contre les accusations de la Rose d'Antibes. Ce fut avec la même fougue et la même absence de réflexion qu'en apercevant Marius, piteusement assis sur les marches de l'escalier, il courut à lui la menace à la bouche.

En apercevant son patron, le jeune homme s'était levé. Cochard, de ses deux mains, le saisit au collet en le secouant avec non moins de vigueur que Marius lui-même secouait le gros Paul Moreau.

— Ah ! c'est vous, monsieur Marius ! s'écria-t-il.

— Oui, parrain, c'est moi.

— Me diras-tu, sacripant, ce que tu viens faire dans cette maison ?

— J'y viens parce...

— Pourquoi ne restes-tu pas au milieu de ta nouvelle famille ? bandit !

— Mais je n'ai pas...

— Scélérat !

— Je n'ai pas et je ne veux pas avoir d'autre famille que la vôtre, mon cher parrain, s'efforçait de dire Marius, sans chercher à se dégager de l'étreinte du docteur.

Mais Jean-Baptiste Cochard était ivre de colère. Il n'entendait ni ce qu'il lui disait, ni ce qu'il disait lui-même. Les invectives sortaient de sa bouche sans qu'il en eût conscience. Il continua donc sans prendre le moins du monde garde aux dénégations de Marius.

— Quand je t'ai donné ma parole, coquin, quand je t'ai donné la main de ma fille !

— Et je vous en suis profondément reconnaissant ! cria Marius.

Mais ce fut inutile. Le docteur Cochard, accroché aux parements de l'habit de Marius, ce vieil habit auquel nous avons vu la Rose d'Antibes faire stoïquement une reprise perdue, dans la scène où les deux jeunes gens s'avouèrent leur amour, le docteur Cochard était tout aussi exalté, furieux, en délire, qu'une Pythonisse sur son trépied.

— Quoi ! s'écria-t-il, n'as-tu pas honte ! Le lendemain même du jour où nos paroles ont été solennellement échangées entre nous, tu vas, d'une façon clandestine, contracter mariage ailleurs !

— Mais je ne suis pas plus marié que vous !

— Monsieur Marius, si vous êtes un homme d'honneur, quelle conduite est-ce là ?

— Laissez-moi vous dire...

— Ingrat enfant ! continua l'obstiné docteur, moi qui t'ai aimé comme un fils ! moi qui voulais avoir le droit de te donner ce nom que depuis longtemps mon cœur avait adopté, si mes lèvres ne le prononçaient pas ! Tu me trahis, malheureux ! tu me trahis !

— Encore une fois...

— Sais-tu que tu as failli l'assassiner, misérable ! dis, le sais-tu ?

— Le danger est passé, n'est-il pas vrai, parrain, le danger est passé ?

— Et si cela était arrivé, si la chère petite créature avait succombé, quel châtiment assez terrible aurais-je pu trouver pour te faire expier ton crime, assassin !

— Mais je n'ai rien fait !

— Ah ! il vous faut des Italiennes, à vous, s'écriait ce terrible vieillard en continuant à secouer Marius. Ah ! vous donnez dans la noblesse, vous ! Ah ! vous devenez talon rouge ! docteur Marius. Mais le vieux Cochard est encore debout, entendez-vous ? et si ce mariage n'est pas fait encore, il vous faudra verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang avant de l'accomplir, comprenez-vous ?

(*A suivre.*) ÉDOUARD DIDIER.

LA VEILLE DE PAQUES

Dans une chambre étroite et dénudée d'où les longues misères du siège avaient emporté, tour à tour, armoire, chaises, matelas, le soleil entrait à flots avec les rumeurs de la rue. Le ciel était pur, l'air tiède, les rumeurs menaçantes.

Le canon tonnait sur les remparts, les mitrailleuses des forts de Noisy et de Vanves déchiraient l'air de leurs notes stridentes et semaient la mort ;

assemblées départementales la possibilité de siéger durant toute la période que leur assigne la loi.

C'est le 1er avril que sera inauguré le nouveau mode de constatation des versements aux caisses d'épargne postales. On sait que l'administration avait eu préalablement l'idée de créer un nouveau type de timbres à cet usage.

Ce projet n'a pas abouti. On a reconnu que les constatations seront faites plus simplement à l'aide des timbres-postes ordinaires. Cette décision a été prise, paraît-il, dans le but de faciliter les versements aux élèves des écoles.

Enveloppes et bandes timbrées. — Émission de bandes timbrées à 3 centimes.

Les bureaux de poste sont approvisionnés déjà d'enveloppes timbrées à 15 centimes de trois formats différents, d'enveloppes timbrées à 5 centimes de petit format, de bandes timbrées à 1 et 2 centimes.

Des bandes timbrées à 3 centimes viennent d'être mises à la disposition du public dans tous les bureaux.

Le prix des enveloppes portant un timbre de 15 centimes est de 1 centime en sus de la valeur du timbre. Pour les enveloppes timbrées à 5 centimes, le prix de vente n'est que de 1/2 centime.

Le prix de vente des bandes timbrées de toutes catégories est de 1 centime par trois bandes.

OBSERVATOIRE DES CORBIÈRES.

Avertissement agricole. — La période du beau temps des premiers jours de la semaine pourra, surtout vers et peu après les 23, 25, être interrompue par des troubles orageux avec chutes d'eau abondantes. Alors, d'autres refroidissements assez marqués de température et d'autres chutes de neige sont probables. Le S.-O. sera le plus grand centre des troubles atmosphériques.

STUBLEIN (des Corbières).

Un abonné du *Journal de la Vienne* fait la question suivante à notre confrère de Poitiers :

« Un jeune homme de la classe de 1880 était fils aîné d'un père âgé de 69 ans et 2 ou 3 mois, lors du conseil de révision de 1881, où il fut ajourné ; réajourné en 1882, il va donc comparaître pour la troisième et dernière fois devant le conseil de révision de 1883 ; son père sera alors âgé de 71 ans et quelques mois.

» Si ce jeune homme est reconnu propre au service militaire, sera-t-il exempté, comme fils aîné d'un septuagénaire, des trois ans de service qu'il lui reste encore à faire ? »

Réponse du journal.—Oui, le jeune homme en question sera dispensé du service militaire comme fils de septuagénaire.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche 25 mars, à 1 h. 1/2, aura lieu le dernier Concert populaire de la saison.

Ce Concert, le 20e de l'abonnement, est le 171e depuis l'inauguration des matinées si intéressantes de l'Association angevine.

On s'abonne dès aujourd'hui pour les *vingt concerts* de la saison prochaine au bureau de location du Grand-Théâtre.

Le premier Concert de l'Association artistique (17e année) est fixé au dimanche 14 octobre.

On lit dans le *Réveil de l'Ouest* :

« Le fanatisme anticatholique ne recule devant aucun procédé pour faire une guerre de tous les instants à la religion et à ses ministres. C'est ainsi qu'on répand par milliers dans les villes et les campagnes des enveloppes de lettres portant lithographiées des scènes dans lesquelles les prêtres, les frères de la doctrine chrétienne et les sœurs de charité sont représentés dans des attitudes grotesques et odieuses et qui vont même jusqu'à l'obscénité. »

LA FLÈCHE.

Par décision du ministre, M. l'abbé Deutsch, aumônier du Prytanée, camérier d'honneur du Pape et missionnaire apostolique *ad honorem*, chanoine honoraire de la cathédrale du Mans, a été admis à la retraite à compter du 1er janvier 1883.

M. l'abbé Deutsch exerce, depuis 1853, le ministère sacré au Prytanée.

M. l'abbé Fougeray, agréé par le ministre pour être chargé du service religieux au Prytanée, a été investi par Mgr l'évêque du Mans des pouvoirs de curé de la paroisse de Saint-Louis du Prytanée.

TOURS.

Mercredi, vers une heure et demie, quelques personnes, se rendant au cimetière, virent un assez fort rassemblement devant une modeste petite porte, à côté de l'église Saint-Symphorien.

Là, un homme d'environ 45 ans venait d'être relevé par quelques braves ouvriers allant à leur ouvrage ; il marchait péniblement, soutenu par eux, vers un débit où déjà on lui préparait quelques réconfortants.

Cet homme mourait de faim. Sorti depuis quelques jours d'un hôpital, il cherchait du travail.

Comme l'ouvrage devient de plus en plus rare, même pour les habiles et les valides, le convalescent n'en trouva pas et il subissait les étreintes de la faim !

Les assistants trouvèrent dans leur modeste bourse de quoi soulager un ouvrier comme eux, soumis aux mêmes épreuves et aux mêmes souffrances.

Ajoutons que, grâce aux bons offices de M. le vicaire de Saint-Symphorien, il y a lieu d'espérer que ce pauvre homme pourra être admis à l'hospice.

Le même jour, dans l'après-midi, un cadavre a été trouvé dans la Loire, en aval du Pont de la Motte.

Le nommé Bouard, Auguste, âgé de 41 ans, natif d'Orléans, vivait à Tours dans la plus grande misère.

Le 1er janvier dernier, son père lui envoya une assez forte somme qui fut dissipée en orgies, et à partir du 20 janvier on ne le revit plus à Tours.

La famille du noyé est des plus honorables. (*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

NANTES.

Marché aux chanvres. — Le cinquième marché aux chanvres a eu lieu lundi dernier 19 mars, à Mauves.

45,000 kilos de chanvre ont été mis en vente.

La première qualité a été vendue faiblement 39 francs les 52 kilos, soit une hausse de 1 franc sur le précédent marché.

La seconde qualité a été vendue 35 francs les 52 kilos.

Toutes les marchandises ont été livrées en gare le même jour, mises en wagons dès le lendemain, et expédiées à destination sans aucun retard.

LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ DE PLOERMEL.

On écrit de Ploërmel, 19 mars :

« Hier, dimanche des Rameaux, le conseil municipal de Ploërmel était enfin convoqué pour constituer une mairie. En choisissant pour maire un légitimiste bien connu, M. G. Peschart, il a complété dignement la leçon que les électeurs du 21 janvier avaient déjà donnée au pouvoir. Tel est le brillant résultat obtenu par les délégués de la Franc-Maçonnerie, après une année de mesures iniques et vexatoires comme on n'en vit sous aucun régime. C'est le privilège de la République d'étonner le monde par le cynisme de ses mensonges. »

Nous lisons dans le *Progrès* de Nantes :

Nous recevons de Ploërmel la dépêche suivante :

« Aux élections qui ont eu lieu hier pour constituer une municipalité, M. Peschart a été élu maire, MM. Hillion et Jarno adjoints. Tous les trois sont *réactionnaires. Ce résultat, malheureusement, était facile à prévoir.* »

Alors pourquoi l'administration a-t-elle suspendu l'ancienne municipalité réactionnaire, puisqu'elle prévoyait que cette mesure arbitraire soulèverait la réprobation des habitants ?

CONSEILS ET RECETTES.

PEINTURE POUR PLANCHERS.

La *Semaine des Constructeurs* emprunte à la presse technique allemande la description d'un procédé, imaginé par M. Mareck, pour peindre les planchers et, en général, le bois, la pierre, etc.

On fait dissoudre dans l'eau froide, pendant une nuit, 2 onces 1/8 de bonne glu claire de menuisier ; on y ajoute, en remuant toujours, une livre d'un épais lait de chaux porté au point d'ébullition, et l'on additionne la chaux d'huile de lin, sans cesser de remuer, jusqu'à la saponification parfaite de la chaux, l'huile étant en excès. Pour la quantité de chaux indiquée, il faut environ une livre d'huile. Quand la pâte obtenue est refroidie, on la colore comme on veut, pourvu que la couleur ne soit pas attaquable par la chaux.

Au moment de l'application, on dilue la peinture dans l'eau ou dans un mélange d'eau de chaux et d'un peu d'huile de lin.

Sur les parties du plancher où la circulation est fréquente, on devra renouveler la peinture environ tous les trois mois.

(*Journal des Campagnes.*)

UN CURIEUX MOYEN DE CONSERVER LES POTEAUX.

Il suffirait, d'après *The Bristish Farmer's Gazette*, pour augmenter d'environ 50 0/0 la duree des pièces de bois enfoncées dans le sol, de placer le bois dans le sens opposé à celui dans lequel il a poussé.

Des expériences comparatives ont, paraît-il, été faites sur des morceaux de chêne dont les uns étaient placés de la façon qui vient d'être indiquée, tandis que les autres étaient placés dans le sens de la croissance de la végétation.

Ceux-ci ont été détruits en 12 ans, tandis que les autres ne donnaient pas signe de moisissure. (*Le Paysan.*)

Le 90e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la *Vendée*, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentent des vues de La Roche-sur-Yon, de Fontenay, des Sables-d'Olonne, du château de Talmont. Une Carte coloriée du département, avec plan de la ville de La Roche-sur-Yon, complète le fascicule.

Chose remarquable, ce n'est pas seulement en France, mais à l'étranger que cet ouvrage recrute ses milliers de souscripteurs, et cela prouve une fois de plus que le monde entier a les yeux sur notre pays.

BOURSE DE PARIS

DU 22 MARS 1883.

Rente 3 0/0	80 75
Rente 3 0/0 amortissable	82 20
Rente 4 1/2	111 60
Rente 5 0/0	114 30
Obligations du Trésor (anciennes)	505 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	506 »

EAUX-BONNES Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant*

---

mais de gros bourgeons pleins de sève éclataient aux arbres, et le soleil, un vrai soleil d'avril, parlait de fête et d'espérance.

Dans cette chambrette, une jeune femme pleurait.

Mal vêtue, les lèvres crispées, elle n'écoutait pas les trilles d'un oiseau chantant sur la croisée d'une mansarde voisine, et ne se souciait pas davantage des détonations formidables qui, de minute en minute, ébranlaient ses vitres.

Rien n'existait pour elle.

La lutte sanglante, commencée autour de Paris, et qui devait se continuer dans nos rues pour finir à la clarté sinistre de nos palais en flammes, la laissait indifférente.

Elle n'avait pas de parti, pas d'opinion, pas de préférence.

Une angoisse surhumaine l'étreignait pourtant et tendait à rompre les fibres de son être :

Elle était mère, et son fils allait mourir.

Au fond de la pièce, dans la demi-obscurité de l'alcôve, un enfant gisait sur un mauvais grabat. Son visage, que la fièvre plaquait de rouge aux pommettes, faisait mal à voir, et sa chemise, entr'ouverte sur la poitrine, montrait un petit corps maigre, rachitique, tout prêt pour le cercueil.

La soif dévorait le malade, et il agitait les lèvres par un mouvement machinal comme s'il essayait de bégayer des mots oubliés. La jeune femme comprenait sans doute cet appel muet, car elle se levait tout effarée, et, pour la dixième fois, retournait les placards à moitié vides afin d'y découvrir un morceau de sucre ou quelques fleurs de tilleul dans un chiffon de papier. D'une main tremblante elle éparpillait les serviettes trouées, les hardes usées, des haillons de tous genres dont on ne voulait pas au Mont-de-Piété. Et pour le calmer, pour abréger son agonie, elle parlait tout haut avec des caresses ineffables dans la voix ; elle soufflait au pauvre petit être des espoirs insensés qu'elle ne conservait plus, lui disait des mots touchants, des niaiseries adorables qui eussent fait sangloter toutes les mères.

— Attends, attends, mon Jacques, le printemps va te guérir ! Le voilà avec sa robe verte, ses odeurs de lilas et ses jolies chansons... Les fauvettes s'éveillent dans les blés nouveaux. Patience ! je te prépare du lait ; j'ai été, pour toi, le chercher au village... Tu sais, ce bon lait de notre vache noire ? Vite, il faut guérir, et pour Pâques retourner là-bas dans les chemins ombreux, près des amis et des grands bois.

Elle s'arrêta.

Le souvenir du pays subitement évoqué la brisa. Des larmes ruisselèrent sur ses joues et tombèrent âcres, brûlantes, sur l'oreiller de toile bise et sur les boucles emmêlées de Jacques. De cette mansarde parisienne, elle revoyait le hameau natal caché dans un pli des Cévennes, son verger, ses poules et ses ruches ! D'un bond, son esprit retournait vers le passé, et ressuscitait les péripéties de son humble existence depuis son entrée, le jour de son mariage, dans leur maisonnette enguirlandée de vignes, jusqu'au départ pour Paris où l'on devait s'enrichir plus promptement.

Ce Paris, comme la pauvre créature le haïssait ! Il leur avait tout pris ; d'abord le lopin de terre acheté avec les économies de dix ans, ensuite le courage et la santé. Il est vrai qu'elle ne connaissait guère que le Paris du siège, morne, affamé, sans travail et sans pain, où ils étaient venus, eux, les pauvres gens, s'engloutir dans un abîme.

Aujourd'hui, dans le dénûment arrivé à son comble, on ne se débattait plus : l'enfant se mourait et l'on manquait de vingt sous pour aller à la pharmacie.

— Que le monde est méchant, pensait naïvement la jeune femme, ne pourrait-on pas vivre en paix ? A qui donc profitent le sang et les larmes de tous ? Si mon mari avait du travail, je guérirais Jacques...

La porte grinçant sur ses gonds l'arracha à sa rêverie. Un courant d'air s'engouffra dans la pièce et gonfla le drap du lit de l'enfant. On aurait dit l'aile blanche de quelque messager silencieux planant déjà sur le front du petit martyr.

Un homme venait de pénétrer dans la chambre. C'était bien un ancien paysan, carré d'épaules, hâlé par l'air vif des sommets, mais courbé maintenant par le chagrin et pâli par l'atmosphère des faubourgs.

La mère se redressa brusquement.

— Eh bien ?... questionna-t-elle avec anxiété.

— Rien, Gertrude, absolument rien, répondit-il avec accablement. Les boutiques sont closes, les patrons partis ; regarde à l'horizon, tu ne verras pas fumer une seule cheminée de fabrique. C'est la mort pour nous trois.

— Nous, qu'importe ! fit-elle avec une insouciance suborbe, mais lui !...

Et d'un mouvement de passion sauvage elle pressa son fils contre sa poitrine.

— La fatalité ne le veut pas, poursuivit l'ouvrier.

— Je le veux, moi ! s'écria-t-elle impétueusement. Je veux le sauver !

— Comment ?

— Le sais-je ! Cherchons, il faut trouver.

Un long silence régna, interrompu seulement par la respiration haletante du malade.

— Que font tes camarades ? dit enfin Gertrude en relevant la tête.

— Ils sont enrôlés.

— Où ?

— Dans l'armée, parbleu ! Ils se battent.

— Paye-t-on pour ça ?

— Bien sûr ; on a sa solde.

— C'est le salut alors ! Va te battre aussi !

— Moi !... Y songes-tu ?

Une flamme traversa les yeux tristes de cet homme et le transfigura.

(*La fin à demain.*) Marie DE BESNERAY.

Etudes de Me HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28,
et de Me ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

EN 18 LOTS

En l'étude et par le ministère de **Me ROGERON,** *notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet,*

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

BATIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION, TERRES ET PRÉS

Situés communes des CERQUEUX et de SAINT-PAUL-DU-BOIS, arrondissement de SAUMUR,

Dépendant de la faillite de M. FRANÇOIS AUDOUIN, escompteur à Nueil-sous-Passavant.

L'ADJUDICATION aura lieu le **dimanche 15 avril 1883,** *à midi précis.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Et aux requête, poursuites et diligences de MM. Ludovic Proust et Gustave Doussain, experts-comptables, demeurant à Saumur,

« Agissant au nom et comme syndics de la faillite de M. François Audouin, escompteur à Nueil-sous-Passavant » ;

Ayant pour avoué Me HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28 ;

Il sera, le dimanche quinze avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, en l'étude et par le ministère de Me ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques en dix-huit lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Commune des Cerqueux, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

PREMIER LOT.

Article 1er.

Une maison, au bourg et commune des Cerqueux, composée de trois chambres à feu, grenier sur le tout, un cellier derrière, petit toit, une ruelle, mur de clôture mitoyen avec M. Bagot, un fournil et une buanderie, une chambre froide à côté, une grange, une écurie avec fenil sur ces deux derniers objets, un puits à eau, une cour séparant en deux portions les bâtiments ci-dessus désignés, le tout d'une contenance de quatre ares soixante centiares, portés sous les numéros 91, 91, section B, polygone 9 du plan cadastral, joignant au nord une ruelle, au midi Mme veuve Deschamps, au levant M. Violeau, au couchant M. Bagot.

Article 2e.

Deux ares dix centiares de jardin, au lieu dit la Longlaie, portés sous le numéro 95 bis du plan cadastral de la même commune, section B, polygone 9, joignant du nord M. Pinot, du midi M. Rullier, du levant M. Pinet et du couchant M. Gremillon ;

Sur la mise à prix de deux mille six cent cinquante francs, ci..... 2.650

Commune de Saint-Paul-du-Bois, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

2e LOT.

Article premier.

Une maison, située au bourg

A reporter... 2.650

Report... 2.650

de la commune de Saint-Paul-du-Bois, occupée par le sieur Fouchereau ; cette maison est composée de trois chambres au rez-de-chaussée, un cellier, une petite chambre froide avec escalier et corridor au milieu séparant ces deux objets, un vieux fournil, un puits à eau, une écurie, une boulangerie, des lieux d'aisances, une cour entre ces bâtiments, un toit à volailles, avec porche sur la rue, quatre chambres hautes, corridor entre, greniers sur la maison principale, sur le porche et sur la boulangerie, et fenil au-dessus de l'écurie;

Il est ici expliqué que le vieux fournil et le puits à eau sont grevés de servitudes à deux personnes;

Le tout porté au plan cadastral sous le n° 100, section E, polygone 11, joint au nord la grande route, au midi une petite rue, au levant une autre route, au couchant M. Charruau.

Article 2e.

Une portion de jardin, au même lieu, en forme de hache, à prendre en longueur vers midi, joignant la grande route, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares, portée sous le n° 146 P dudit plan, même section, joignant au nord la grande route et le surplus du jardin, au levant M. Chardin et au couchant la pièce de l'Ouche-Maudoue ;

Il est ici expliqué que du côté du levant cette portion de jardin est grevée d'une servitude de passage dans une largeur de quatre mètres, servant à l'exploitation d'un immeuble appartenant à M. Chardin ;

Du même côté, il existe trois petits toits joignant la grande route ; de l'autre côté il existe un réservoir qui sera grevé de servitude au profit de l'autre portion du jardin comprise au lot suivant ;

Entre ces deux portions de jardin, il existe également un petit passage d'une largeur d'un mètre servant à leur exploitation, et à l'avenir ce passage sera respecté par les propriétaires de ces deux portions de jardin ;

Sur la mise à prix de cinq mille trois cents francs, ci.. 5.300

3e LOT.

Article premier.

Une maison, située au bourg de la commune de Saint-Paul-du-Bois, occupée par Leroy, attenant à la boulangerie, occupée par Fouchereau, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, escalier et deux chambres hautes avec grenier au-dessus, portée au plan cadastral sous le numéro

A reporter... 7.950

Report... 7.950

107, section E, polygone 11, pour une contenance de un are soixante centiares, joignant au nord les batiments occupés par Fouchereau, au midi M. Boudier, au levant la grande route, au couchant les bâtiments occupés par Fouchereau.

Article 2e.

Une portion de jardin, située audit lieu, à prendre en longueur vers nord, portée au plan cadastral sous le numéro 146 P, section E, polygone 11, pour une contenance de deux ares cinquante centiares, joignant au nord M. Davy, au midi le surplus du jardin, passage entre, au levant la grande route, au couchant la pièce de l'Ouche-Maudoue ;

Sur la mise à prix de treize cents francs, ci..... 1.300

4e LOT.

Seize ares quatre-vingts centiares de terre, appelés l'Ouche-Maudoue, même commune, portés au plan cadastral sous le numéro 149, section E, polygone 11, joignant au nord M. Barbot, au midi M. Turpault, au levant les deux portions de jardin des 2e et 3e lots, au couchant M. Charruau ;

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

5e LOT.

Deux hectares six ares de terre, appelés la pièce des Quatorze-Boisselées et pièce de la Motte, même commune, portés au plan cadastral sous les nos 17 et 18, section C, polygone 20, joignant au nord MM. Chalet et Sauvêtre, au midi les terres de la Cure, au levant la grande route, au couchant le cimetière ;

Sur la mise à prix de quatre mille cent francs, ci..... 4.100

6e LOT.

Quatre-vingt-un ares de pré, dit le Pré-du-Moquereau, même commune, portés sous le n° 12 du plan cadastral, section C, polygone 20, joignant au nord M. Sauvêtre, au midi la grande route, au levant M. Babin, au couchant M. Glemain ;

Sur la mise à prix de seize cents francs, ci..... 1.600

7e LOT.

Quatre-vingt-cinq ares de terre, appelés la Pièce-des-Cartes, même commune, portés au plan cadastral sous les nos 9 et 13, section C, polygone 23, joignant au nord M. Baranger, au midi un chemin, au levant MM. Hervé et Guilbault, au couchant Mme veuve Gourichon ;

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000

8e LOT.

Une maison, située au village des Ecouboilles, même commune, composée de deux chambres à feu, grenier au-dessus, deux petits toits, un puits à eau, cour et jardin devant la maison; le tout renfermé de murs de clôture, une petite douve séparée de la maison par un chemin d'exploitation, compris au plan cadastral sous les nos 51 P, 51 P, 50 P, section A, polygone 18, pour une contenance de cinq ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord M. Cassin, au midi un chemin, au levant M. Cassin, au couchant le même ;

Sur la mise à prix de quatorze cent cinquante francs, ci..... 1.450

9e LOT.

Trente-huit ares cinquante centiares de terre, appelés le Champ-de-la-Hutte, même commune, portés au plan cadastral sous le n° 74, section A, polygone 18, joignant au nord M. Guilbault, au midi M. Abraham, au couchant les mineurs Rabier ;

Sur la mise à prix de six cent quarante francs, ci.... 640

10e LOT.

Un hectare vingt ares de terre, appelés le Petit-Friche, même commune, portés au plan cadastral sous le n° 75, section A, polygone 18, joignant au nord M. Denis et

A reporter.... 18.440

Report..... 18.440

autres, au couchant M. Abraham ;

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2.000

11e LOT.

Trente-deux ares de pré, appelés le Pré-de-la-Hutte, même commune, portés au plan cadastral sous les nos 89 P, 91, section A, polygone 18, joignant au nord M. Rochais, au midi un chemin, au levant M. Rochais, au couchant M. Abraham ;

Sur la mise à prix de six cent quarante francs, ci..... 640

12e LOT.

Une maison, avec cour et jardin, située à la Raimbaudière, dite commune, portée sous les numéros 34, 36, 44 P, 43 P, 40 P, 40 P, section D du plan cadastral, polygones 9 et 14, pour une contenance de huit ares quatre-vingt-huit centiares, joignant au nord M. Besson, au midi un chemin, au levant MM. Besson et Peireau, au couchant la grande route;

Sur la mise à prix de huit cent cinquante francs, ci.... 850

13e LOT.

Dix-sept ares soixante centiares de terre, appelés la Raimbaudière, dite commune, portés au plan cadastral sous le numéro 38 P, section D, polygone 9 du plan cadastral, joignant au nord MM. Gaschet, Leroux et la grande route ;

Sur la mise à prix de trois cent trente francs, ci..... 330

14e LOT.

Quarante-sept ares cinquante centiares de terre, appelés le Champ-Marion, portés sous le numéro 4, section D, polygone 4 du plan cadastral, joignant au nord MM. Coulet et Poupard ;

Sur la mise à prix de cinq cent trente francs, ci..... 530

15e LOT.

Quarante-huit ares vingt-

A reporter... 22.790

Report... 22.790

cinq centiares de terre et pré, appelés le Pré-Neau, dite commune, portés sous les numéros 15 et 19, section D, polygone 6 du plan cadastral, joignant au nord MM. Barbot et Prudhomme ;

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... 800

16e LOT.

Un hectare cinquante centiares de terre, appelés la Portière, dite commune, portés sous les nos 9 et 10, section D, polygone 5, joignant au midi la grande route, au levant un chemin, au couchant MM. Laroche et Hervé ;

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1.200

17e LOT.

Trente-sept ares vingt centiares de terre, appelés le Champ-du-Cormier, portés sous le n° 47, section D, polygone 14 du plan cadastral de ladite commune, joignant au nord un chemin et d'autre part MM. Robichon et Hervé;

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

18e LOT.

Six ares soixante-huit centiares de terre, appelés la Raimbaudière, dite commune, portés sous les nos 17 P, 33, de la section D, polygones 9 et 14 du plan cadastral, joignant au nord un chemin, au couchant la route ;

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

Total des mises à prix : **vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix francs,** ci..... 25,590

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-trois, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A Me LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28 ;

2° A MM. PROUST et DOUSSAIN, syndics à Saumur ;

3° Et à Me ROGERON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (205)

Étude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

ADJUDICATION DE 692 PIEDS DE PEUPLIERS

Le LUNDI de Pâques, 26 mars 1883, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, procédera à la vente par adjudication de 692 pieds de peupliers, complantés sur les chemins de ladite commune des Rosiers, et divisés en 12 lots.

Pour plus de détails, voir les placards apposés, et le journal l'*Echo Saumurois* du 4 mars courant.

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

MESSAGERIES DE SAUMUR AUX ROSIERS

BABOU

Hôtel de l'Espérance, rue du Pavillon, Saumur ;
Aux Rosiers, chemin de la Croix.

Mme LORRAIN, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une **bonne apprêteuse** pour les Modes.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme **cocher**, la femme comme **femme de chambre**.

S'adresser au bureau du journal.

ASTHME

GUÉRISON PAR LE
Papier du Dr JOSSIC
Commandeur de la Légion d'honneur.
Exiger signature : VRIGNAUD ET PIERRE. — 2 fr. 50 la boîte, chez tous les Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, pharmacie A. NORMANDINE, rue Saint-Jean, 11 et 13.

L'Institution des Bégues de Paris ouvrira un cours le 16 avril p. la Guérison du

Bégaiement

ZÉZAIEMENT, BREDOUILLEMENT

ET DE TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION

Docteur CERVIN, Avenue Victor Hugo, 10, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.